

Quand des associations «entrent en économie»

“**François Bloch-Lainé**, dans le cas des associations de service social, quelle traduction pourrait en faire les entreprises associatives les plus engagées dans le secteur marchand ?

– « La fonction d'avant-garde » ou « d'innovation sociale », c'est-à-dire l'aptitude à révéler la demande sociale et à apporter des réponses nouvelles par la construction d'une offre de services de qualité.

– « Le moindre coût pour la collectivité » lié au principe de non lucrativité et à la mise en jeu des gratuités (dons de temps ou d'argent) ou encore à la mobilisation du bénévolat.

– « La réfection du tissu social » qui, pour les associations de service social, renvoie aux questions de « la citoyenneté au quotidien » mais que l'on pourrait appliquer plus largement à l'approfondissement de « l'utilité sociale ».

– « Le personnalisme et l'accompagnement » qui semblent concerner plus particulièrement les associations de service social mais dont on trouverait certainement des applications nombreuses dans les entreprises associatives du tourisme social, de l'éducation populaire ou de la formation, des activités culturelles, sportives, etc. Cette revisitation du système de règles (démocratie interne, non lucrativité, libre adhésion), des **spécificités méritoires** et du système de valeurs qui fonde le tout (solidarité, don) renvoie à l'exigence d'une construction permanente du projet associatif par toutes ses parties prenantes.”